	Classe de recrutement: 1199 I - Nº 95
2	Numéro matricule: de la flomenciature spéciale.
	FASCICULE DE MOBILISATION.
	13. Région. Subdivision de MONTLOCON Classe 1 2 3 1 au Contrôle spécial:
	Gonda
	Nom.
7	Prénoms; Mbert
	Grade: (1) Lasse
	Domicilié à MONAY
	Canton d NEUILLY-LE-REAL
	Département d ALLIER
R	COUISITION des ANNAUX et des VOITERES
	(3) Commission de réquisition no 32
.1921.	(4) MEUILLY-LE-REAL
123-711-1921	
1023	
	VOIR L'ORDRE DE ROUTE PAGE 3 DU PRÉSENT FASCICULE.

Voir les renvois au verso. 44

AVIS TRES IMPORTANT.

Tout homme qui se déplace doit emporter avec lui son livret individuel.

Les jours de la mobilisation sont comptés de zéro heure à 24 heures; le prem er est indiqué par l'ordre de mobilisation.

Les hommes fixés ou voyageant à l'étranger doivent toujours rejoindre en temps de guerre.

(1) Porter sur cette ligne la mention « Service auxiliaire » pour les hommes appartenant à ce service.

(2) Indiquer le service pour lequel l'homme est désigné. Ex.: Réquisition de chevaux et voitures, Service d'alimentation, Service de santé, É ablissements de l'artillerie, Établissements du génie, Service des corps de troupes, Service des voies navigables, etc.

(3) Indiquer exactement la nature de l'établissement, de la formation, etc., où l'homme doit-être employé, Ex.: Cartoucherie de Vincennes, Station halterepas de Sens, Commission de réquisition n°, Service de navigation dans lequel l'homme sera requis.

(4) Indiquer la localité où l'homme doit se rendre et l'adresse exacte de l'établissement où il doit se présenter, ou l'emplacement de la Commission de réquisition, de la station halte-repas, etc. Ex.: Hôpital auxillaire de campagne n°, à Boulogne-sur-Seine, avenue Victor-Hugo, n°; Bureau du conducteur des Ponts et Chaussées du service local de la navigation.

hommes des réserves en indiquant le numéro au répertoire.

Lorsque ce second trajet doit s'effectuer par les voice formées :

a) L'homme renvoyé dans ses foyers, a minesten terminee, su comme impropre au service, voyage gratuitement sur le vu du fascicule sur lequel est portée la mention « Vu bon pour rentrer dans ses foyers».

b) L'homme rejoignant son corps, sa mission terminée, doit recevoir un ordre de transport modèle Ai.

Nota. — Pour les hommes qui doivent être renvoyés dans lenrs foyers après l'accomplissement de leur mission, indiquer ci-d sous le corps auquel ils sont affectés par application de l'Instruction sur l'administration des hommes des réserves.

Ex.: (Inscrit sur les contrôles de la 12° Section territoriale de commis et ouvriers militaires d'administration), n° du Répertoire.

ORDRE DE ROUTE

POUR LE CAS DE MOBILISATION.

En cas de mobilisation, portée à la connaissance des populations par voie d'affiches ou de publication sur la voie publique, le porteur du présent ordre se mettra en route sans attendre aucune notification individuelle et en se conformant aux prescriptions suivantes:

Ce militaire ne fera pas usage du chemin de fer : Il emportera de chez lui des vivres pour _____ jour ____. Il se présentera, porteur du présent titre, à (4) HEUILLY-LE-REAL la caserne de gendarmerie Commission de Réquisition Nº 32 le (5) HUITIEME jour de la mobilisation avant dix-sept heures. Il aura droit au logement dans les localités suivantes : Sa mission terminée, le dénommé d'autre part sera dirigé sur (6) ses foyers En cas de rappel ulterieur, rejoindra le dépôt du 21º Régiment d'Infanterie ECRETE NEW Commandant du Bureau de recrutement, La Nomenclature spéciale.

Classe de mobilisation (A).

Numéro au Contrôle spécial (A):

PROCES-VERBAL D'ÉCHANGE DU FASCICULE DE MOBILISATION

da (7)

Le présent fascicule, lorsqu'il est remplacé, doit être renveyé au Commandant de recrutement qui a établi le nouveau fascicule remis en échange de celui-ci.

Ce jourd'hui
nous, gendarme à
ihséré dans le livret individuel du dénommé ci dessus, en
échange du présent fascicule, un nouvel ordre de route qui
l'affecte au
et lui prescrit de se rendre à
et lui prescrit de se rendre à

jour de la inchitisation,
heures.

Signature du titulaire:
Signature du gendarme:

⁽a) Les reassignements sont donnés par le fascicule remis à l'homme en change de celuis.

⁽²⁾ Grade, dispunible, réserviste ou territorial, nom et prénoms, classe le recrâlement, numéro su registre ou à la liste matricule.